

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le six septembre, à dix-neuf
Présents : 56 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 12 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 9 Saint-Flour, après convocation légale en date du 24 août
Votants : 65 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Bernard COUDY, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, M. Christian RISS, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **14 SEP. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **14 SEP. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application **Télérecours** citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : TOURISME - MAISON DE SITE D'ALLEUZE - MODIFICATION DES TARIFS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MEUBLÉS

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

Vu la délibération n°2023-003 adoptée en date du 25 janvier 2023 relative à la fixation des tarifs pour la gestion et l'exploitation des meublés de tourisme de la maison de site d'Alleuze ;

Vu la décision n°2023-035 en date du 31 janvier 2023 relative à l'adoption de la convention confiant mandat de gestion des meublés de tourisme de la maison de site à la commune d'Alleuze ;

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs de location pour les périodes « basse saison » et « week-end - 2 nuits et nuit supplémentaire », notamment en raison des coûts de chauffage engendrés, mais également de l'écart de prix qu'il convient de mettre en place entre une location de 7 nuits et une location de 3 nuitées ;

Considérant les propositions, de modifications de tarifs, suivantes :

Gîte 1 : maison d'habitation (capacité 10/12 personnes)

GITE 10/12 personnes				
	Rappel 2022	2023	2024	2025
HAUTE-SAISON : du 1er juillet au 31 août				
formule 10/12 personnes				
semaine	750 €	800 €	850 €	900 €
quinzaine	1 400 €	1 450 €	1 500 €	1 550 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	600 €	650 €	700 €	750 €
quinzaine	1 100 €	1 150 €	1 200 €	1 250 €
MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires				
formule 10/12 personnes				
semaine	650 €	700 €	750 €	800 €
quinzaine	1 200 €	1 250 €	1 300 €	1 350 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	500 €	550 €	600 €	650 €
quinzaine	900 €	950 €	1 000 €	1 050 €
BASSE SAISON				
formule 10/12 personnes				
semaine	550 €	600 €	700 €	750 €
quinzaine	1 000 €	1 050 €	1 200 €	1 250 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	400 €	450 €	550 €	600 €
quinzaine	700 €	750 €	900 €	950 €
FORFAITS				
Ménage	60 €	90 €	110 €	110 €
Location linge	60 €	10 €/pers	12€/pers	12€/pers
ménage + linge	110 €	cumul	cumul	cumul
WEEK-END - 2 nuits				
formule 10/12 pers.	350 €	400 €	400 €	450 €
formule 6 pers. "grand confort"	275 €	325 €	325 €	375 €
nuit supplémentaire	100 €	150 €	150 €	200 €

TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement

ARRHES DEMANDES : 25 % à chaque réservation

OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20 % du montant de la location

peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées

Accusé de réception en préfecture
2023-09-06-20230906-DELIB2023-208-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires.

CAUTION 2023 : 225 € CAUTION 2024-2025 : 300 €

Gîte 2 : grange étable (capacité 4/6 personnes)

GITE 4/6 personnes				
	Rappel 2022	2023	2024	2025
HAUTE-SAISON du 1er juillet au 31 août				
semaine	500 €	550 €	600 €	650 €
quinzaine	900 €	950 €	1 000 €	1 050 €

MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires				
semaine	400 €	450 €	500 €	550 €
quinzaine	700 €	750 €	800 €	850 €

BASSE SAISON				
semaine	300 €	350 €	450 €	500 €
quinzaine	500 €	550 €	600 €	650 €

FORFAITS				
Ménage	30 €	60 €	70 €	70 €
Location linge	30 €	10 €/pers	12€/pers	12€/pers
Ménage + linge	50 €	cumul	cumul	cumul
WEEK-END - 2 nuits				
Formule		250 €	250 €	300 €
Nuit supplémentaire		100 €	100 €	150 €

TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement

ARRHES DEMANDES : 25 % à chaque réservation

OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20% du montant de la location
peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires.

CAUTION 2023 : 135 € CAUTION 2024-2025 : 150 €

Vu l'information des membres du bureau exécutif en date du 31 août 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-208-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE MODIFIER les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des meublés de tourisme d'Alleuze, conformément aux dispositions susvisées, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.**

POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Claude PRIVAT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARREAU



Le secrétaire de séance

Marine NEGRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marine Negre', is written below the name.